

<b>Zeitschrift:</b>	Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte = Annuaire de la Société suisse de préhistoire = Annuario della Società svizzera di preistoria
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Urgeschichte
<b>Band:</b>	34 (1943)
<b>Artikel:</b>	A propos des "Marques de Fabrique" lacustres
<b>Autor:</b>	Hubscher, J.C.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-113209">https://doi.org/10.5169/seals-113209</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Du reste, le trou n'existe pas toujours; ou bien, quelquefois il a été percé après coup, après un temps de service, lorsque, peut-être, le chasseur, instruit par l'expérience, se décidait à sacrifier quelque chose de la solidité de son arme pour obtenir une plus grande liberté de mouvement; et c'est de là, alors, de cette décision tardive, que proviennent ces gravures entamées par le trou.

Quant aux armes à double perforation, et d'ailleurs assez rares, on pourrait les supposer reliées à la ceinture par deux lanières au lieu d'une, un peu à la manière des sabres courts que portent dans certaines armées les officiers de marine.

Resteraient ces fragments aplatis, à trois, quatre trous et plus encore, que l'on a parfois rencontrés. Probablement n'auraient-ils rien à faire avec les „bâtons de commandement“; et une hypothèse que j'ai faite à ce sujet me paraît trop aventureuse pour que je pense à la présenter ici.

Pour revenir à la cassure, disons que dans une arme de jet elle se comprend d'elle-même; tôt ou tard, après un temps de service, le bâton devait finir par se casser, soit au niveau de la perforation, soit sur un point quelconque de sa longueur, et à l'endroit même où l'arme aurait rencontré quelque tibia de renne ou de bison. Mais comment expliquer la chose, dans un sceptre, un emblème, un bâton sacré? A quel propos se serait-il cassé? Et pourquoi ne serait-il presque jamais complet? Pourquoi, enfin, les deux parties ne se retrouveraient-elles jamais l'une près de l'autre? Le bout cassé a toujours disparu; s'il a été laissé sur le territoire de chasse, c'est là un fait tout naturel, mais pour un „bâton de commandement“?

En résumé, nous aurions là un boomerang ou un bâton de jet, du type „non-return“ australien, et en même temps du type „proto-libyen“, mais avec perforation, qui plus tard aurait disparu. Et rien n'empêcherait — pour terminer par une hypothèse plus hardie — rien n'empêcherait, après tout, qu'une fois le renne disparu, l'engin n'ait subsisté, en bois, et inaccessible par là à nos moyens d'investigation.

Un jour ou l'autre, la pictographie nous donnera la clef de l'éénigme; c'est là du moins ce que je ne puis m'empêcher de penser.

## A propos des „Marques de Fabrique“ Lacustres

Par J. C. Hubscher

Le fait que certaines gaines de corne de cerf destinées à emmancher des haches, et retrouvées dans les stations lacustres, portaient des „marques“ a été signalé pour la première fois par Ph. Rollier dans l'“Indicateur d'Antiquités suisses“ de 1910, pp. 81—84, et différentes hypothèses, quant à la destination de ces signes, y sont passées en revue.

Les fouilles de la palafitte des Chavannes, à Cudrefin, m'ont mis en possession d'une série de telles gaines, assez riche pour motiver quelques remarques à ce sujet. Un certain nombre de constatations se dégagent à première vue de cet ensemble:

1. Sur un total de 60—70 gaines intactes ou brisées fournies par la station, dix seulement sont marquées.

2. Seules les gaines à ailette, à l'exclusion des gaines droites cylindriques sont représentées dans cette série.

Les „marques“ sont de deux sortes: il s'agit parfois de stries très peu profondes, telles qu'en peut laisser la scie de silex maladroitement maniée et griffant au hasard la surface de la corne (fig. 40, 6). Le plus souvent, les traits sont nettement marqués, de longueur inférieure à 2 cm., à peu près parallèles. Leur nombre est de un (2 pièces), deux (5 pièces), trois ou quatre (1 pièce chacun).

Quelles hypothèses peut-on faire sur leur destination? A mon avis, les seules admissibles sont: a. marques de fabrique, b. marques de propriété, c. marques de chasse, d. entailles servant à passer une ligature, e. signes à valeur apotropaïque.

Avant de discuter ces diverses possibilités, je signalerai qu'une des plus belles „marques“ (trois traits) se trouve sur une gaine ébauchée (fig. 40, 4), où l'entaille pour la hache existe ainsi que l'aillette, mais où le talon n'est même pas commencé. Je crois que cette pièce permet d'éliminer l'hypothèse d'une „marque de fabrique“. On ne voit pas, en effet, un fabriquant apposant sa marque sur un objet non terminé, impropre à la vente. On pourrait objecter que les gaines étaient mises en circulation non terminées et adaptées par l'acquéreur au manche de bois qu'il possédait. Cette remarque tombe d'elle-même: il est bien plus facile d'adapter une mortaise à un tenon donné, que de trouver la pierre correspondant exactement à la cavité existante. Ce serait donc le tenon qui aurait été achevé, et la cavité pour la hache laissée à l'état d'ébauche.

Marques de „propriété“? donc quatre propriétaires, disons plus généralement quatre familles dans la palafitte. Mais alors pourquoi ces quatre propriétaires n'auraient-ils apposé leur griffe que sur une petite part des objets leur appartenant? ou encore, pourquoi quatre habitants seulement dans le village auraient-ils craint à tel point de perdre leurs haches que, seuls entre tous, ils les auraient marquées d'un signe dont le moins que l'on puisse en dire, est qu'il est facile à „maquiller“ ou à faire disparaître.

Encoches pour passer une ligature? dans toute la série, deux pièces seulement pourraient faire admettre cette hypothèse. L'une présente une grosse entaille transversale très profonde (fig. 40, 2) et l'autre quatre traits si grossièrement exécutés et si inégaux que j'hésite à y voir des traces de sciage maladroit (fig. 40, 7). Dans tous les autres cas, les marques sont trop peu profondes pour retenir la moindre ficelle et de plus placées de telle sorte qu'aucun lien ne pourrait s'y adapter.

Marques de chasse? de tels objets sont connus dans le paléolithique. Je ne sache pas qu'on en ait signalé dans le néolithique. Du reste, „en examinant de près nos encoches, on a l'impression bien nette que ces marques ont été faites simultanément, une fois l'objet terminé, et non successivement après chaque pièce de gibier tuée. Du reste, comme une grande partie des emmanchures n'ont qu'une seule marque, il se trouverait que nos chasseurs neuchâtelois de l'âge de la pierre n'étaient guère habiles“ (Ph. Rollier). Ces lignes se passent de tout commentaire. En outre, la gaine marquée avant même d'être terminée vient à l'encontre de l'hypothèse.

Il ne reste plus que le signe à valeur apotropaïque. Reste à déterminer sa signification. Or, toutes les gaines marquées portent une fente traversant le ou les traits incisés sur elles. En un mot, l'encoche semble destinée à barrer la route à la fissure et à l'em-

pêcher de progresser. La seule pièce échappant à cette règle est la gaine à quatre encoches, celle-là précisément où les traits sont si grossièrement faits qu'on les prendrait pour des traits de scie manqués.

Dès lors, ne pourrait-on pas considérer les „marques de fabrique“ comme des signes tracés par l'ouvrier à l'endroit où une fissure se dessinait ou semblait devoir se

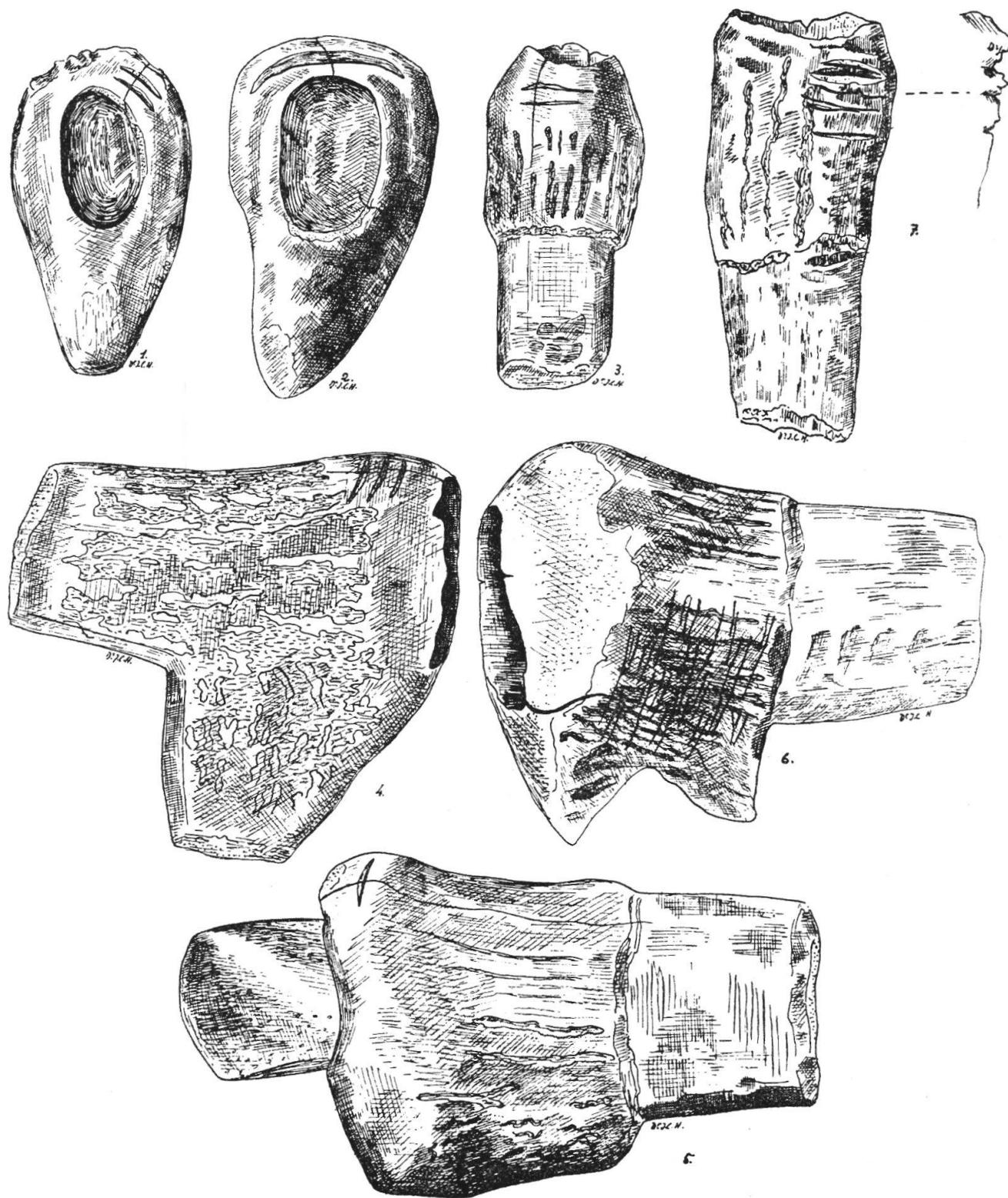


Fig. 40. „Marques de fabrique“ lacustres.  $\frac{2}{3}$  Gr.

produire? Ces signes auraient pour but de conjurer la malchance et d'arrêter le dégât avant qu'il ait pu prendre des proportions dangereuses.

Cette hypothèse explique également pourquoi ces signes sont réservés à un type bien déterminé de gaines. L'emmanchure à ailette est taillée à l'endroit où un andouiller se détache du fût du bois de cerf. Là, au lieu d'un cylindre de corne compacte entourant le tissu spongieux, ce sont deux lames relativement minces et de résistance moindre qui, appliquées sur un noyau spongieux forment l'empaumure de la corne. Cette conformation anatomique explique la plus grande fragilité de ce type d'objets et la nécessité d'une sorte de talisman pour conjurer, si faire se pouvait le sort malin qui y semblait attaché.

## Lampe ou gobelet?

### Au sujet d'un objet néolithique en corne de cerf

Par Marc.-R. Sauter

En 1860 déjà, Troyon<sup>1</sup> signalait, parmi les matériaux recueillis dans la station palafittique de Moosseedorf, „un morceau de bois de cerf... creusé en espèce de coupe à boire“. Les années qui suivirent connurent la découverte d'autres de ces objets. Desor<sup>2</sup> en décrivait le type, et dessinait celui trouvé à Concise; la même année, J. Costa de Beauregard<sup>3</sup> publiait à son tour un „charmant petit vase en os ou en bois de cerf“, trouvé dans une sépulture „en France“! Gabriel de Mortillet<sup>4</sup> dans son *Musée préhistorique*, figura ces deux derniers „vases“, en situant le second aux Chaumes d'Auvenay (Côte-d'Or); il les interprétait comme des lampes.

Depuis, les préhistoriens n'ont guère porté leur attention sur ces pièces, se contentant, lors de la publication des trouvailles, d'en signaler l'existence, et donnant l'une ou l'autre des interprétations connues: vases (gobelets) ou lampes, mais sans discuter plus. Cependant en 1932, M. O. Reverdin,<sup>5</sup> décrivant l'un de ces énigmatiques objets, provenant des fouilles que nous avions effectuées à Génissiat (Dpt. Ain), rappelait les hypothèses émises et, discutant celles-ci, concluait: „Il ne semble donc pas qu'on puisse déterminer l'emploi précis de ces ustensiles“.

J'ai pensé utile de grouper ici ce qu'une revue rapide — et incomplète — de la littérature archéologique m'a permis de retrouver: cette note sera, en même temps qu'un début d'inventaire, une interrogation.

Précisons d'abord ce dont il s'agit: l'artisan néolithique a sectionné la base de la ramure du cerf, de façon à obtenir une masse où le début de la bifurcation du premier andouiller donne une largeur plus grande. Dans ce morceau de ramure,<sup>6</sup> il a creusé en enlevant la partie spongieuse, ce qui a créé un récipient, *de faible contenance*, dont

<sup>1</sup> Troyon, 1860, p. 20. (Voir bibliographie.)

<sup>2</sup> Desor, 1866, p. 32.

<sup>3</sup> Costa de Beauregard, 1866, p. 497.

<sup>4</sup> Mortillet, 1881, pl. LVII, 545, 546.

<sup>5</sup> Reverdin, 1932, p. 38.

<sup>6</sup> Les fouilles de 1938 à la station de Seematte sur le lac de Baldegg ont fait retrouver de ces morceaux de ramures préparés (Bosch, Baldeggersee, Ur-Schweiz, II, 1939, p. 63).